

NOVEMBRE 2024



Le financement mondial parvient-il aux femmes autochtones, afro-descendantes et des communautés locales ?



Introduction

Les **analyses actuelles au niveau mondial** qui quantifient et décrivent les tendances des bailleurs internationaux montrent une augmentation du financement dans toutes les zones géographiques et pour tous les types de bailleurs en faveur des droits de tenure forestière et foncière des peuples autochtones (PA), des peuples afro-descendants (PAD) et des communautés locales (CL). Cependant, entre 2011 et 2020, ces organisations de détenteurs de droits ont reçu l'équivalent de **moins d'un pour cent** de l'aide publique au développement (APD) pour le changement climatique et l'adaptation à celui-ci. En outre, l'absence de données ventilées par sexe sur les tendances des bailleurs internationaux brouille les informations sur le niveau de financement consacré à l'égalité des sexes et aux droits de tenure des femmes.

Les organisations de femmes autochtones, afro-descendantes et des communautés locales du Sud global ont besoin d'engagements financiers opportuns et cohérents pour opérer des transformations profondes. Pourtant, les financements alloués à ces groupes demeurent nettement insuffisants. Les données sur **l'accès des femmes aux financements** sont déficientes et inadéquates, et pratiquement inexistantes pour les groupes, organisations et associations de femmes issues des PA, des PAD et des CL dans le Sud global. Le manque de financement direct des organisations de femmes travaillant au niveau communautaire est un obstacle qui empêche de garantir que les femmes qui occupent un rôle dans la gestion et la défense des terres et des forêts, la fourniture de nourriture et la direction d'entreprises rurales reçoivent le soutien dont elles ont besoin. Le financement direct peut contribuer à corriger les inégalités économiques et fondées sur le sexe qui limitent les droits de tenure des femmes et les excluent des processus de prise de décision à tous les niveaux.

En réponse au manque de données sur les financements destinés aux femmes et à la nécessité de soutenir le plaidoyer international en faveur d'un financement direct des organisations de femmes issues des PA, des PAD et des CL, l'Initiative des droits et ressources (RRI) a initié des travaux de recherche ascendants visant à établir une base de référence pour mesurer les niveaux de financement atteignant les femmes des communautés au niveau local, et à évaluer dans quelle mesure les subventions et les mécanismes de financement existants sont considérés comme étant **adaptés aux objectifs** par les organisations bénéficiaires. Pour la phase exploratoire de ces travaux, RRI a invité **l'Alliance des femmes du Sud (WiGSA)** à apporter sa contribution. Un total de 17 organisations nationales et régionales, membres de la WiGSA, ont participé. La recherche a consisté en une revue de plus de 40 publications en ligne d'organisations philanthropiques et d'APD sur le financement lié à la lutte contre le changement climatique, à l'égalité des sexes et au développement durable de 2016 à 2023 ; 8 entretiens approfondis ; une enquête auprès de 13 organisations ; et une session de discussion avec 15 membres de la WiGSA en 2024.

Cette note présente les résultats préliminaires de nos recherches sur ce sujet. Elle comprend une analyse exploratoire de l'état actuel des données mondiales sur le financement des groupes et organisations de femmes issues des PA, des PAD et des CL, ainsi qu'un examen de leurs stratégies et de leurs parcours pour obtenir des financements. Les données quantitatives présentées ici sont indicatives des tendances et des questions clés à prendre en compte dans une future étude à plus grande échelle. La phase de recherche exploratoire sera complétée par une analyse pilote approfondie avec trois organisations de la WiGSA en 2025.

État actuel des données sur le financement global en faveur des femmes

Cette section présente les informations issues de la revue de plus de 40 publications en ligne d'organisations philanthropiques et d'APD.

Dans l'ensemble, les investissements dans l'égalité des sexes reculent et les organisations de défense des droits des femmes autochtones et noires sont particulièrement marginalisées. Nous avons constaté que l'APD moyenne accordée aux organisations de défense des droits des femmes, aux mouvements de femmes, aux organisations non gouvernementales travaillant sur les questions de genre et aux initiatives en faveur de l'égalité des sexes au niveau gouvernemental a diminué de 2 pour cent, passant de 891 millions de dollars US en 2019–2020 à 631 millions de dollars US en 2021–2022. Lorsque les fonds parviennent aux peuples autochtones, aux femmes noires et aux communautés rurales, ils sont en grande partie acheminés par le biais des portefeuilles de programmes relatifs à l'égalité des sexes, aux droits humains et à l'environnement au sein des organismes d'aide.

L'IFIP et le FIMI (2024) rapportent qu'entre 2016 et 2020, environ 28,5 milliards de dollars US ont été accordés sous forme de subventions pour soutenir les femmes et les filles. Cependant, seulement 1,4 pour cent de ce financement a été destiné à des organisations travaillant avec des femmes autochtones. Non seulement les disparités de financement sont importantes, mais les subventions accordées à ces organisations sont également relativement modestes. En effet, plus de la moitié d'entre elles ont reçu des subventions allant de 25 000 à 75 000 dollars US.

Le Black Feminist Fund (2023) rapporte qu'en 2018–2019, les femmes, les filles et les personnes transgenres noires ont reçu moins de 0,5 pour cent du financement global des fondations. Il existe très peu de données sur les ressources spécifiquement destinées aux femmes afro-descendantes. Le rapport révèle que 53 pour cent des groupes féministes noirs dans le monde ne disposent pas de financement pour la prochaine année fiscale et que 59 pour cent n'ont jamais reçu de financement de base. Sur les 511 milliards de dollars US alloués aux communautés noires dans le monde, seuls 32,7 pour cent ont été destinés aux femmes et aux filles noires.

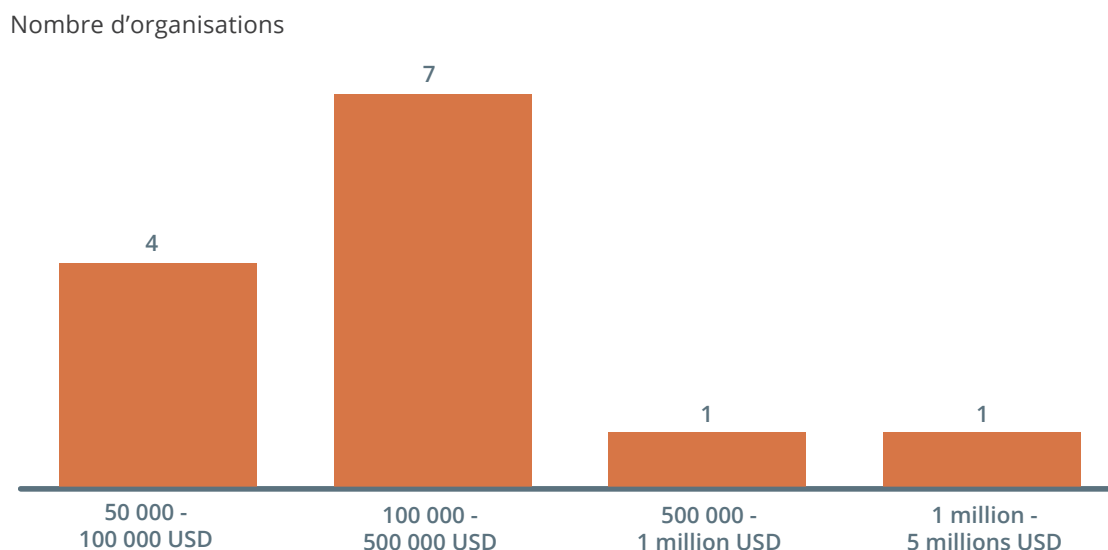
En 2019–2020, l'APD **pour l'égalité des sexes** a atteint 34 milliards de dollars US à l'échelle mondiale, mais des écarts importants subsistent : le chevauchement entre l'APD pour l'égalité des sexes et l'APD liée au climat était de 18 milliards de dollars US, tandis que le chevauchement entre l'APD pour l'égalité des sexes et la biodiversité n'était que de 491 millions de dollars US. Seuls 3,9 milliards de dollars US ont été alloués à la lutte contre le changement climatique, à la biodiversité et à l'égalité des sexes.

Financement parvenant aux femmes dans le Sud global

Dans cette section, vous trouverez les résultats d'une enquête en ligne à laquelle ont participé 13 organisations de la WiGSA. Elle comprend également les perspectives et les expériences de huit organisations de la WiGSA interrogées en 2024, qui s'intéressent aux niveaux de financement de 2023.

La WiGSA est actuellement composée de 19 organisations nationales et régionales : 8 sont des organisations mixtes et 11 des organisations de femmes. Chaque membre de la WiGSA représente un grand nombre d'organisations, de groupes et d'associations de femmes issues des PA, des PAD et des CL œuvrant au niveau local, national ou régional. Les membres régionaux de la WiGSA, bien que comptabilisés comme un seul membre, sont des réseaux représentant entre 6 et 30 pays. Les membres nationaux de la WiGSA représentent également des douzaines d'organisations ou de sections locales de femmes. Selon l'enquête menée auprès de 13 membres de la WiGSA, le budget annuel pour 2023 de sept d'entre eux (53,8 pour cent) était compris entre 100 000 et 500 000 dollars US, et très peu ont déclaré des budgets supérieurs à 500 000 dollars US (figure 1).

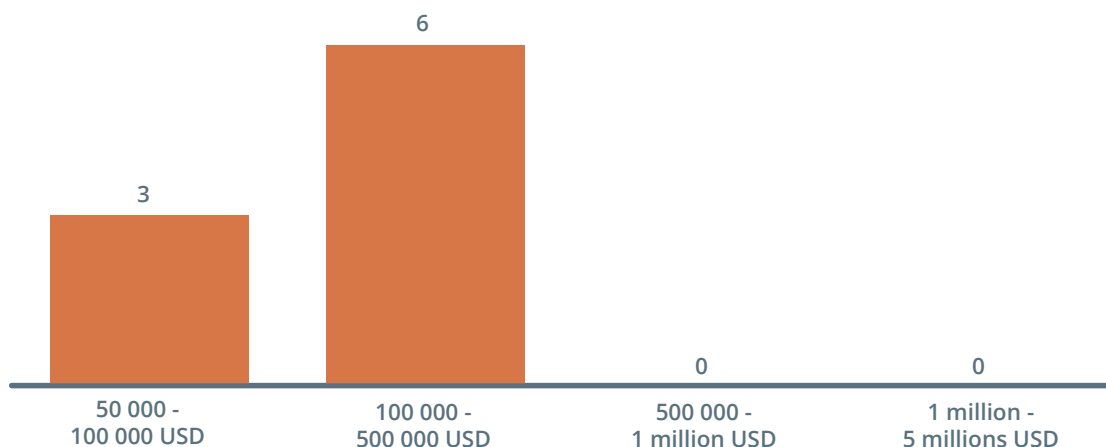
Figure 1. Budget annuel 2023 de 13 organisations de la WiGSA



Toutefois, étant donné que certaines organisations interrogées étaient mixtes, une analyse plus poussée des données a été réalisée afin de déterminer le niveau de financement alloué uniquement aux organisations de femmes. Lorsque les organisations mixtes sont retirées des données, un examen plus approfondi des budgets annuels pour 2023 montre qu'aucune des organisations de femmes interrogées n'a atteint un budget supérieur à 500 000 dollars US (figure 2). Il convient de noter que ces organisations de défense des droits des femmes comprennent des réseaux de femmes nationaux et régionaux, ce qui montre que cette fourchette budgétaire est la même pour les organisations de femmes œuvrant dans plusieurs pays.

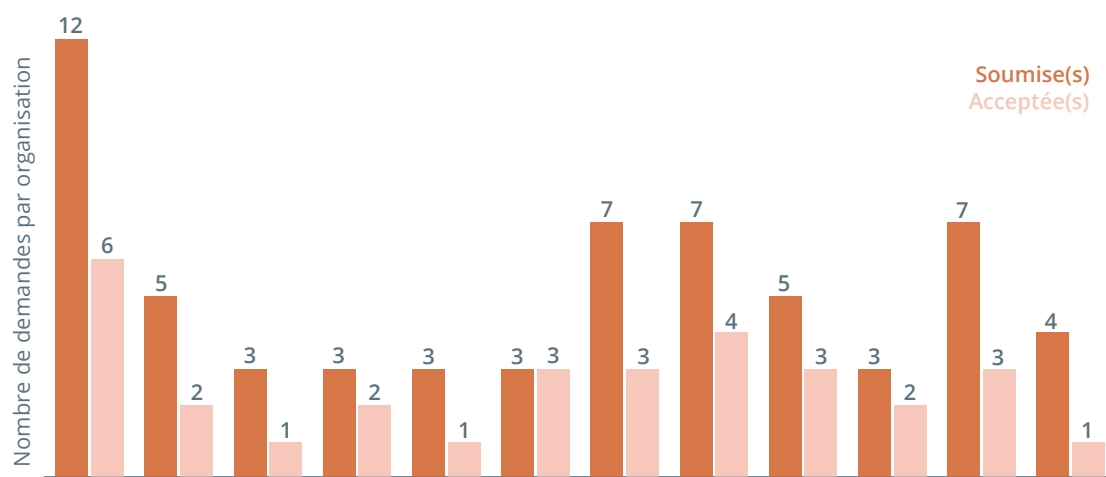
Figure 2. Budget annuel 2023 des organisations de défense des droits des femmes de la WiGSA

Nombre d'organisations



Si l'on considère le nombre de demandes de financement présentées par chaque organisation en 2023 (figure 3), on constate qu'en moyenne, les organisations interrogées ont présenté cinq demandes et que trois ont été acceptées. Au total, seuls 51,3 pour cent des demandes de financement soumises par l'ensemble des organisations interrogées ont été acceptées.

Figure 3. Demandes de financement soumises et acceptées en 2023

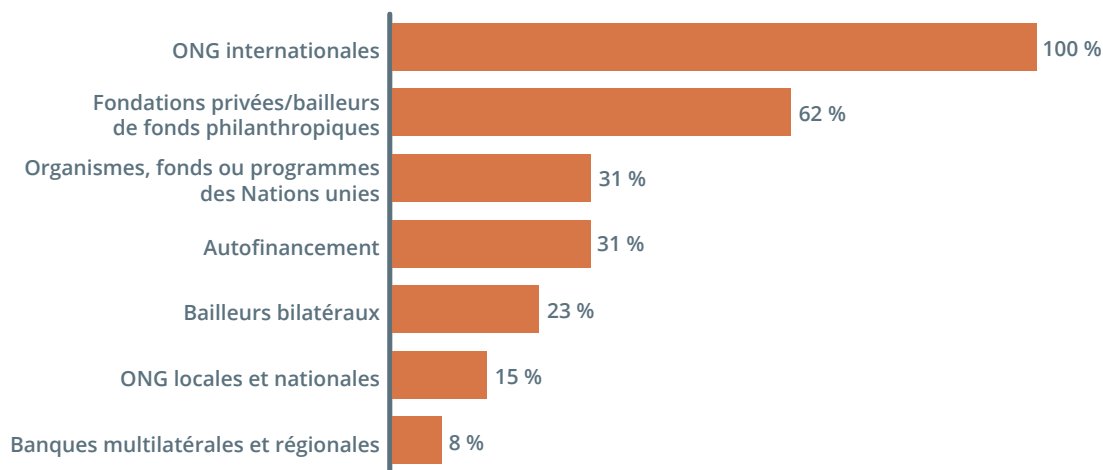


Remarque : Bien que 13 organisations aient été interrogées, l'une d'entre elles a été retirée des données de la figure 3, car elle n'a pas précisé le nombre total de demandes soumises.

Les personnes interrogées ont souligné que le plaidoyer, étayé par les documents produits par les organisations et la publication de leurs travaux et de leurs données, constituait un élément majeur de leurs stratégies d'accès au financement. En défendant leur cause dans différents espaces, elles deviennent visibles, ce qui permet aux bailleurs de savoir qui elles sont, de reconnaître leur travail et leur expertise, et ainsi d'augmenter leurs chances d'établir des partenariats. Il importe de noter que toutes les organisations ont souligné que le fait de faire partie de réseaux et de partenariats comptant eux-mêmes des alliés constituait un moyen de renforcer leur accès aux financements. Ces partenariats les aident à devenir plus visibles pour les bailleurs de fonds, à renforcer les capacités et les relations organisationnelles et à fournir un soutien technique pour répondre aux exigences strictes de ces bailleurs.

En 2023, toutes les organisations interrogées recevaient des fonds d'ONG internationales, et une majorité d'entre elles recevaient des fonds de fondations privées ou de bailleurs de fonds philanthropiques (figure 4). Aucune des organisations n'a déclaré bénéficier d'un financement public au niveau national.

Figure 4. Sources de financement en 2023



Défis

Parmi les défis qui se posent aux organisations, relevés par les personnes interrogées, on peut citer i) le manque de personnel nécessaire pour consacrer du temps au recensement des possibilités de collecte de fonds ; ii) la capacité organisationnelle ; et iii) la disponibilité des fonds de contrepartie demandés par certains bailleurs de fonds. La plupart des organisations de la WiGSA sont des membres de communautés qui ont une connaissance inestimable des principaux problèmes auxquels les femmes et leurs communautés sont confrontées, mais nombre d'entre elles n'ont ni le temps ni les capacités nécessaires pour élaborer des demandes

de subventions et se conformer aux exigences bureaucratiques afin de répondre aux critères de financement.

S'agissant des obstacles externes à l'accès au financement, les organisations ont toutes mentionné le manque d'informations publiques et adéquates concernant les appels à propositions des bailleurs, les délais assez brefs accordés pour remplir des demandes longues ou complexes, et les plateformes disponibles uniquement en anglais. Les demandes de financement qui nécessitent beaucoup de temps de gestion ou de capacités administratives et dont les exigences sont complexes (**couramment observées chez les bailleurs de fonds bilatéraux**) limitent la capacité des organisations de femmes travaillant sur le terrain à répondre directement aux appels à propositions ; au lieu de cela, elles doivent soumettre des demandes via d'autres ONG, de taille plus puissantes, qui obtiennent souvent la majeure partie du financement.

L'un des obstacles structurels communiqués a été le manque de connaissance de la part des bailleurs des contextes dans lesquels travaillent les organisations de femmes, tels que le manque de sécurité des membres dans les zones de conflit, les changements environnementaux et l'absence de propriété foncière, ce qui entraîne des chiffres incertains en matière de superficie, entre autres. En général, dans les demandes de financement, les bailleurs qui financent des projets dans les secteurs du changement climatique et de la conservation tendent à demander des produits exprimés en hectare. Toutefois, cette demande ne tient pas compte des obstacles structurels auxquels les femmes sont souvent confrontées en matière d'accès à la terre et aux ressources, et n'est souvent pas réalisable.

Les stéréotypes et les préjugés à l'égard des femmes persistent dans le domaine du financement et dans les relations avec les bailleurs de fonds. Il a été signalé que les demandes soumises par des femmes font souvent l'objet d'un examen plus approfondi et d'attentes moindres en matière de résultats que les organisations dirigées par des hommes.

Recommandations aux bailleurs de fonds

- Adapter les systèmes d'appels à propositions pour y inclure différentes langues et ajuster les délais afin de garantir que les organisations de femmes issues des PA, des PAD et des CL disposent de suffisamment de temps pour les préparer.
- Créer des plans stratégiques globaux pour établir la confiance et des relations à long terme avec les organisations de femmes. Les bailleurs adoptent souvent une approche généralisée des femmes dans leurs appels à propositions, ce qui limite les possibilités pour les femmes issues des PA, des PAD et des CL de recevoir un financement adapté à leur situation particulière.
- Se concentrer sur les organisations dirigées par des femmes qui travaillent sur le terrain, et pas seulement sur celles qui ont déjà la capacité de répondre à des besoins complexes.
- Fournir un soutien financier pour l'élaboration des propositions afin de permettre la conformité avec les formats et les exigences de la demande.

- Permettre l'inclusion de coûts administratifs dans les subventions ainsi que l'allocation de fonds pour renforcer la capacité institutionnelle, notamment le coût des projets et/ou des rapports d'audit institutionnel.
- Créer davantage de possibilités de financement pour lutter contre la violence basée sur le genre et assurer la protection, la sécurité et la sauvegarde, en particulier en ce qui concerne les femmes issues des PA, des PAD et des CL vivant dans des régions en proie à un conflit interne.
- Fournir aux organisations de femmes un financement pluriannuel. Les tendances actuelles au financement à petite échelle et à court terme empêchent les femmes de réaliser les « grands changements » attendus par les bailleurs de fonds ou de transformer les inégalités structurelles fondées sur le sexe.
- Rendre le financement direct plus souple. Voici quelques exemples de ce que l'on entend par « financement souple » :
 - Un financement qui s'adapte aux contextes locaux, aux besoins particuliers et aux stratégies que les organisations de femmes mettent en place sur le terrain (et non pas uniquement aux priorités ou aux thématiques des bailleurs de fonds) ;
 - Un financement qui dispose d'autres méthodes et d'autres délais pour l'établissement des rapports, tels que des vidéos ou des réunions, si la charge administrative liée à la présentation de plusieurs rapports écrits par an est trop lourde ; et
 - Un financement qui peut être alloué aux processus organisationnels, aux ressources humaines ou aux fonctions administratives, telles que les audits.

Remerciements

Cette note a été rédigée par Omaira Bolaños et Lorene Moran-Valenzuela. Elle constitue une analyse préliminaire des données collectées au cours de la première phase de la recherche exploratoire menée par l'Initiative des droits et ressources (RRI), qui vise à déterminer le niveau de financement des organisations de femmes autochtones, afro-descendantes et des communautés locales dans le Sud global.

Les organisations suivantes de la WiGSA ont apporté des connaissances et des perspectives précieuses : Asia Indigenous Peoples Pact (AIPP); La Asociación de Mujeres Afrodescendientes del Norte del Cauca (ASOM); Coalition des Femmes Leaders pour l'Environnement et le Développement Durable (CFLEDD); Coordinadora de Mujeres Líderes Territoriales de Mesoamérica (CMLTM); Confederación Nacional de Mujeres Indígenas de Bolivia (CNAMIB); Coordenação Nacional de Articulação das Comunidades Negras Rurais Quilombolas (CONAQ); Dynamique des Groupes des Peuples Autochtones (DGPA); Federation of Community Forest Users, Nepal (FECOFUN); Foundation for Community Initiatives (FCI); Fundación Azúcar; National Indigenous Women's Federation (NIWF); Organización Nacional de Mujeres Indígenas Andinas y Amazónicas del Perú (ONAMIAP); Association of Indigenous Women of the Archipelago (PEREMPUAN AMAN); La Red de Mujeres Afrolatinoamericanas, Afrocaribeñas y de la Diáspora (Red MADD); Le Réseau des Femmes Africaines pour la Gestion Communautaire des Forêts (REFACOF); Social Entrepreneurs for Sustainable Development (SESDev); Women Rights and Resource Network (WRRN).

Revue des publications, collecte des données et analyse des données qualitatives :
Lizzette Soria et Militza Martinez

Analyse de l'enquête et compilation des sources et des recommandations :
Omaira Bolaños et Lorene Moran-Valenzuela

Coordination de la publication : Nicole Harris et Madiha Waris

Conception : Ashley Young pour Publications Professionals

Traduction en français : Marike Michel

